oi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics19
Titre ler - Disposition introductive, définitions et principes généraux 19
CHAPITRE IER - DISPOSITION INTRODUCTIVE ET DÉFINITIONS 19
CHAPITRE 2 - PRINCIPES GÉNÉRAUX
Titre 2 - Marchés publics dans les secteurs classiques
CHAPITRE 1 - CHAMP D'APPLICATION55
CHAPITRE 2 - PROCÉDURES DE PASSATION67
CHAPITRE 3 - TECHNIQUES ET INSTRUMENTS POUR LES MARCHÉS ÉLECTRONIQUES ET AGRÉGÉS92
CHAPITRE 4 - DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE 104
CHAPITRE 5 - EXÉCUTION DU MARCHÉ147
CHAPITRE 6 - SERVICES SOCIAUX ET AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES149
CHAPITRE 7 - MARCHÉS PUBLICS DE FAIBLE MONTANT 154
Titre 3 - Marchés publics dans les secteurs spéciaux
CHAPITRE 1 - CHAMP D'APPLICATION
CHAPITRE 2 - PROCÉDURES DE PASSATION
CHAPITRE 3 - TECHNIQUES ET INSTRUMENTS POUR LES MARCHÉS ÉLECTRONIQUES ET AGRÉGÉS175
CHAPITRE 4 - DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
CHAPITRE 5 - EXÉCUTION DU MARCHÉ
CHAPITRE 6 - SERVICES SOCIAUX ET AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES190
CHAPITRE 7 - MARCHÉS PUBLICS DE FAIBLE MONTANT 193
Titre 4 - Gouvernance
Titre 5 - Dispositions finales, modificatives, abrogatoires et diverses 202
CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS DIVERSES
CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS MODIFICATIVES ET ABROGATOIRES 207
CHAPITRE 2/1 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES 212
CHAPITRE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR 213
Annexes214
ANNEXE I. LISTE DES ACTIVITÉS VISÉES À L'ARTICLE 2, 18° A) 214

ANNEXE II. LISTE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL VISÉES À L'ARTICLE 7, ALINÉA PREMIER220
ANNEXE III. SERVICES VISÉS AUX ARTICLES 88 ET 158 221
ANNEXE IV. LISTE DES « AUTRES ACTES JURIDIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE » VISÉS À L'ARTICLE 2, 3°
ANNEXE V. CODES DU VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS (CPV) POUR LES SERVICES VISÉS À L'ARTICLE 168/1, § 2, 3°
ANNEXE VI. SEUILS D'ÉMISSIONS POUR LES VÉHICULES LÉGERS PROPRES224
ANNEXE VII. OBJECTIFS MINIMAUX
Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions
Titre I - Dispositions générales et définitions
Titre II - La motivation, l'information et les voies de recours pour les marchés publics relevant de la loi relative aux marchés publics et pour les concessions relevant de la loi relative aux concessions
CHAPITRE 1 - MARCHÉS ET CONCESSIONS ATTEIGNANT LES SEUILS EUROPÉENS229
CHAPITRE 2 - MARCHÉS ET CONCESSIONS N'ATTEIGNANT PAS LES SEUILS EUROPÉENS250
CHAPITRE 3 - MÉCANISME CORRECTEUR257
Titre III - La motivation, l'information et les voies de recours pour les marchés publics relevant de la loi du 13 août 2011258
CHAPITRE 1 - MARCHÉS ATTEIGNANT LES SEUILS EUROPÉENS 258
CHAPITRE 2 - MARCHÉS N'ATTEIGNANT PAS LES SEUILS EUROPÉENS269
CHAPITRE 3 - MÉCANISME CORRECTEUR
Titre IV - Chapitre unique
CHAPITRE UNIQUE - DISPOSITIONS FINALES
Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques
Titre 1 - Dispositions générales
CHAPITRE 1 - DÉFINITIONS, TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET CHAMP D'APPLICATION272
CHAPITRE 2 - ESTIMATION DU MONTANT DU MARCHÉ 277
CHAPITRE 3 – PUBLICITÉ

CHAPITRE 4 - DÉTERMINATION ET COMPOSANTES DES PRIX 2	90
CHAPITRE 5 - CORRECTION DES ERREURS ET VÉRIFICATION DES PR OU DES COÛTS	
CHAPITRE 6 - LE DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN (DUM ET LA DÉCLARATION IMPLICITE SUR L'HONNEUR	
CHAPITRE 7 - RÈGLES APPLICABLES AUX SIGNATURES ET AUX MOYE DE COMMUNICATION	
CHAPITRE 8 - OPTIONS	09
CHAPITRE 9 - LOTS	10
CHAPITRE 10 - CONFLITS D'INTÉRÊTS - TOURNIQUET 3	11
CHAPITRE 11 - DÉPÔT DES DEMANDES DE PARTICIPATION ET DOFFRES 3	
CHAPITRE 12 - SÉLECTION DES CANDIDATS ET DES SOUMISSIONNAIR	
CHAPITRE 13 - LES MODALITÉS D'EXAMEN DES OFFRES ET RÉGULARI DES OFFRES	
Fitre 2 - Attribution en procédure ouverte et en procédure restreinte 3	38
CHAPITRE 1 - FORME ET CONTENU DES OFFRES 3	38
CHAPITRE 2 - MÉTRÉ RÉCAPITULATIF ET INVENTAIRE 3-	40
CHAPITRE 3 - INTERPRÉTATION, ERREURS ET OMISSIONS	41
CHAPITRE 4 - DÉPÔT ET OUVERTURE 3-	42
CHAPITRE 5 - CORRECTION DES OFFRES	43
CHAPITRE 6 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ	46
CHAPITRE 7 - CONCLUSION DU MARCHÉ	48
Fitre 3 - Attribution en procédure négociée sans publication préalable et procédure concurrentielle avec négociation3	
CHAPITRE 1 - SEUILS SPÉCIFIQUES	49
CHAPITRE 2 - DÉROULEMENT ET CONCLUSION DU MARCHÉ 3	51
CHAPITRE 3 - UTILISATION DE LA PROCÉDURE CONCURRENTIEL AVEC NÉGOCIATION APRÈS UNE PREMIÈRE PROCÉDU INFRUCTUEUSE3	RE
Fitre 4 - Attribution en dialogue compétitif3	54
Fitre 5 - Marchés et procédures spécifiques et complémentaires 3	55
CHAPITRE 1 - SYSTÈME D'ACQUISITION DYNAMIQUE 3	55
CHAPITRE 2 - ENCHÈRE ÉLECTRONIQUE	58
CHAPITRE 3 - CATALOGUES ÉLECTRONIQUES 3	61
CHAPITRE 4 - CONCOURS	64

Titre 6 - Marchés publics de faible montant
Titre 7 - Marchés publics pour la désignation d'un avocat dans le cadre de la représentation légale ou en vue de la préparation d'une procédure366
Titre 8 - Dispositions finales, abrogatoires, transitoires et d'entrée en vigueur
Annexes
ANNEXE 1 - ORGANISMES ET PERSONNES AU SENS DE L'ARTICLE 5, DE L'ARRÊTÉ ROYAL373
ANNEXE 2 - PARTIE A : POUVOIRS ADJUDICATEURS FÉDÉRAUX AUXQUELS S'APPLIQUE LE MONTANT RÉDUIT FIXÉ À L'ARTICLE 11, ALINÉA 1ER, 2°, DE L'ARRÊTÉ ROYAL :
PARTIE B : MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : LISTE DES PRODUITS POUR LES MARCHÉS EN MATIÈRE DE DÉFENSE SOUMIS À L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS RÉVISÉ DE 2012 AUXQUELS S'APPLIQUENT LE MONTANT RÉDUIT FIXÉ À L'ARTICLE 11, ALINÉA 1ER, 2°, DE L'ARRÊTÉ ROYAL :
ANNEXE 3 - PARTIE A. INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS ANNONÇANT LA PUBLICATION D'UN AVIS DE PRÉINFORMATION SUR UN PROFIL D'ACHETEUR (VISÉS À L'ARTICLE 15, § 1ER, ALINÉA 2)
PARTIE B. INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS DE PRÉINFORMATION (VISÉS À L'ARTICLE 15, § 1ER, ALINÉA 1ER) 386
ANNEXE 4 - INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS UN AVIS DE MARCHE (VISÉS AUX ARTICLES 16 ET 22)
ANNEXE 5 - INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHES (VISÉS À L'ARTICLE 17)390
ANNEXE 5/1 – INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉS SIMPLIFIÉS392
ANNEXE 6 - PARTIE A : INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS DE CONCOURS (VISÉS À L'ARTICLE 122, ALINÉA 2) 393
PARTIE B : INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS SUR LES RÉSULTATS DES CONCOURS (VISÉS À L'ARTICLE 119, ALINÉA 1ER) 393
ANNEXE 7 - PARTIE A : INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS DE PRÉINFORMATION POUR DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES (VISÉS AUX ARTICLES 18, § 1ER, 2° ET 24, ALINÉA 1ER, 2°)394
PARTIE B : INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS DE MARCHÉS CONCERNANT DES MARCHÉS POUR DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES (VISÉS AUX ARTICLES 17, § 1ER, 1° ET 24, ALINÉA 1ER, 2°)395
PARTIE C : INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉS CONCERNANT DES MARCHÉS POUR DES

SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES (VISÉS À L'ARTICLE 18, § 2)395
ANNEXE 8 - INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES DOCUMENTS DU MARCHE LIES A DES ENCHÈRES ELECTRONIQUES (VISÉS À L'ARTICLE 106)396
ANNEXE 9 - CONTENU DES INVITATIONS A PRESENTER UNE OFFRE OU À PARTICIPER AU DIALOGUE (VISÉES À L'ARTICLE 62)
ANNEXE 10 - REGISTRES
ANNEXE 11 - MODELE DE DECLARATION BANCAIRE 400
ANNEXE 12 - CODES NUTS
Arrêté royal du 18 juin 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux403
Titre 1er -Dispositions générales
CHAPITRE 1ER - DÉFINITION, TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET CHAMP D'APPLICATION403
CHAPITRE 2 - ESTIMATION DU MONTANT DU MARCHÉ 405
CHAPITRE 3 - PUBLICITÉ
CHAPITRE 4 DÉTERMINATION ET COMPOSANTES DES PRIX 413
CHAPITRE 5 - CORRECTION DES ERREURS ET VÉRIFICATION DES PRIX OU DES COÛTS416
CHAPITRE 6 LE DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN (DUME) ET LA DÉCLARATION IMPLICITE SUR L'HONNEUR
CHAPITRE 7 RÈGLES APPLICABLES AUX SIGNATURES ET AUX MOYENS DE COMMUNICATION 421
CHAPITRE 8 - OPTIONS
CHAPITRE 9 - LOTS
CHAPITRE 10 - DÉPÔT DES DEMANDES DE PARTICIPATION ET DES OFFRES
CHAPITRE 11 - CHOIX DES PARTICIPANTS
CHAPITRE 12 RÉGULARITÉ DES OFFRES
TITRE 2 - Attribution en procédure ouverte et en procédure restreinte 431
CHAPITRE 1ER FORME ET CONTENU DES OFFRES
CHAPITRE 2 MÉTRÉ RÉCAPITULATIF ET INVENTAIRE 432
CHAPITRE 3 INTERPRÉTATION, ERREURS ET OMISSIONS 432
CHAPITRE 4 DÉPÔT ET OUVERTURE
CHAPITRE 5 CORRECTION DES OFFRES
CHAPITRE 6 ATTRIBUTION DU MARCHÉ

CHAPITRE 7 - CONCLUSION DU MARCHÉ
TITRE 3 Attribution en procédure négociée sans mise en concurrence préalable et en procédure négociée avec mise en concurrence préalable
CHAPITRE 1ER SEUILS SPÉCIFIQUES
CHAPITRE 2 DÉROULEMENT ET CONCLUSION DU MARCHÉ 438
TITRE 4 - Attribution en dialogue compétitif
TITRE 5 - Marchés et procédures spécifiques et complémentaires439
CHAPITRE 1ER - SYSTÈME D'ACQUISITION DYNAMIQUE 439
CHAPITRE 2 - ENCHÈRE ÉLECTRONIQUE441
CHAPITRE 3 CATALOGUES ÉLECTRONIQUES
CHAPITRE 4 - CONCOURS
TITRE 6 - Exclusion relative aux activités directement exposées à la concurrence Procédure de demande d'exemption
TITRE 7 - Marchés publics de faible montant
TITRE 8 - Marchés publics pour la désignation d'un avocat dans le cadre de la représentation légale ou en vue de la préparation d'une procédure445
TITRE 9 - Dispositions finales, abrogatoires, transitoires et d'entrée en vigueur 446
ANNEXES
ANNEXE 1 - LISTE NON LIMITATIVE D'ENTREPRISES PUBLIQUES DANS LES SECTEURS SPECIAUX448
ANNEXE 2 - PARTIE A. INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS PERIODIQUES INDICATIFS450
PARTIE B. INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS ANNONÇANT LA PUBLICATION D'UN AVIS PÉRIODIQUE INDICATIF SUR UN PROFIL D'ACHETEUR N'ÉTANT PAS UTILISÉ COMME MOYEN D'APPEL À LA CONCURRENCE452
ANNEXE 3 - INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS DE MARCHÉ452
ANNEXE 4 - INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS SUR L'EXISTENCE D'UN SYSTÈME DE QUALIFICATION458
ANNEXE 5 - INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS SUR L'EXISTENCE D'UNE LISTE DE CANDIDATS SELECTIONNES459
ANNEXE 6 - INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ460
ANNEXE 6/1 - INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ SIMPLIFIÉS462
ANNEXE 7 - PARTIE A. INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS DE CONCOURS462

PARTIE B. INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS SUR LES RÉSULTATS DES CONCOURS463
ANNEXE 8 - INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS CONCERNANT DESMARCHÉS POUR DES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES464
ANNEXE 9 - INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES DOCUMENTS DU MARCHÉ LIÉS À DES ENCHÈRES ÉLECTRONIQUES 466
ANNEXE 10 - CONTENU DES INVITATIONS À PRÉSENTER UNE OFFRE, À PARTICIPER AU DIALOGUE, À NÉGOCIER OU À CONFIRMER L'INTÉRÊT
Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics
CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES
CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES479
CHAPITRE 3 - DISPOSITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE TRAVAUX
CHAPITRE 4 - DISPOSITIONS PROPRES AUX CONCESSIONS DE TRAVAUX PUBLICS
CHAPITRE 5 - DISPOSITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE FOURNITURES
CHAPITRE 6 - DISPOSITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES
579
CHAPITRE 7 - DISPOSITIONS FINALES 591
ANNEXE 1 – LISTE DES SERVICES VISÉS À L'ARTICLE 38/7, § 1 ^{ER} 592
ANNEXE 2 - INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS L'AVIS DE MODIFICATION VISÉ À L'ARTICLE 38/19, POUR LES MODIFICATIONS EN APPLICATION DES ARTICLES 38/1 ET 38/2, CONCERNANT UN MARCHÉ DONT LA VALEUR ESTIMÉE EST ÉGALE OU SUPÉRIEURE AU SEUIL FIXÉ POUR LA PUBLICITÉ EUROPÉENNE
Arrêté royal du 14 juillet 2022 concernant des mesures restrictives en matière de marchés publics et de contrats de concession eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine
Loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession
Titre 1 ^{er} - Disposition introductive et définitions
CHAPITRE 1ER - DISPOSITION INTRODUCTIVE ET DÉFINITIONS 596
TITRE 2 - Champ d'application600
CHAPITRE 1ER - PRINCIPES
CHAPITRE 2 - EXCLUSIONS CONCESSIONS DE SERVICES OCTROYÉES SUR LA BASE D'UN DROIT EXCLUSIF

	ITRE 3 - CONCESSIONS ET CONTRATS MIXTES OU DESTINÉS EURS ACTIVITÉS60	
TITRE 3 -	Dispositions générales6	12
TITRE 4 -	Dispositions applicables à la passation des concessions 6	20
CHAP	ITRE 1ER - PRINCIPES6	20
CHAP	ITRE 2 - PRÉPARATION6.	20
CHAP	ITRE 3 PUBLICITÉ ET TRANSPARENCE	22
CHAP	ITRE 4 - ATTRIBUTION DES CONCESSIONS	24
TITRE 5 -	Règles relatives à l'exécution des contrats de concession 6	32
TITRE 6 -	Contrôle et rapports	34
TITRE 7 -	Dispositions finales, transitoires et abrogatoires 6	35
CHAP	ITRE 1ER - DISPOSITIONS DIVERSES	35
ABRO MARC	ITRE 2 - DISPOSITIONS MODIFICATIVES ET ABROGATOIR GATION PARTIELLE DE LA LOI DU 15 JUIN 2006 RELATIVE AU HÉS PUBLICS ET À CERTAINS MARCHÉS DE TRAVAUX, I NITURE ET DE SERVICES6	JX DE
	ITRE 3 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET ENTRÉE EN VIGUEU	
ANNEXES	5 6	41
	XE I: LISTE DES ACTIVITÉS VISÉES À LA DÉFINITION I ESSION DE TRAVAUX60	
	XE II : ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES ENTITÉS ADJUDICATRIC	
	XE III : LISTE DES ACTES JURIDIQUES VISÉS À L'ARTICLE 2, 3) I	
	XE IV : LISTE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES VISÉES ICLE 27 DE LA LOI6	
	XE V : SERVICES VISÉS PAR LE RÉGIME ASSOUPLI DE L'ARTIC LA LOI6	
	lu 25 juin 2017 relatif à la passation et aux règles générales d'exécuti de concession6	
Titre ler	- Dispositions générales6	56
	ITRE 1ER - DÉFINITIONS, TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE IP D'APPLICATION DE LA LOI6	
TITRE 2 -	Dispositions relatives à la passation des concessions 6	58
CHAP	ITRE 1ER - PUBLICITÉ6	58
CHAP	ITRE 2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES 60	60
CHAP	ITRE 3 - GARANTIES PROCÉDURALES60	61

CHAPITRE 3 - SÉLECTION DES CANDIDATS ET DES SOUMISSIONNAIRE
TITRE 3 - Dispositions relatives à l'exécution des concessions
CHAPITRE 1ER - LES DOCUMENTS DE CONCESSION
CHAPITRE 2 - RÈGLES GÉNÉRALES D'EXÉCUTION DES CONCESSION
TITRE 4 - Dispositions finales, abrogatoires et entrée en vigueur
Annexes
ANNEXE 1. A. LISTE NON-EXHAUSTIVE DES ORGANISMES DE DROI PUBLIC AU SENS DE L'ARTICLE 2, 1°, C), DE LA LOI
B. LISTE NON-EXHAUSTIVE DES ENTREPRISES PUBLIQUES VISÉES / L'ARTICLE 2, 2°, DE LA LOI :
ANNEXE 2. INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS D CONCESSION VISÉS À L'ARTICLE 42 DE LA LOI - ARTICLE 10 DE L'ARRÊT ROYAL
ANNEXE 3. INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVI D'ATTRIBUTION DE CONCESSION VISÉS À L'ARTICLE 44 DE LA LOI ARTICLE 11 DE L'ARRÊTÉ ROYAL701
ANNEXE 4. INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVIS D PRÉINFORMATION CONCERNANT DES CONCESSIONS POUR DE SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES VISÉS À L'ARTICLE 34, § 1ER DE LA LOI LU EN COMBINAISON AVEC L'ARTICL 42, ALINÉA 2, DE LA LOI - ARTICLE 12 DE L'ARRÊTÉ ROYAL 70
ANNEXE 5. INFORMATIONS QUI DOIVENT FIGURER DANS LES AVI D'ATTRIBUTION DE CONCESSION POUR DES SERVICES SOCIAUX E D'AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES VISÉS À L'ARTICLE 34, § 1ER DE LA LOI, LU EN COMBINAISON AVEC L'ARTICLE 44 DE LA LOI - ARTICLE 1 DE L'ARRÊTÉ ROYAL
ANNEXE 6. DOCUMENT DE PREUVE PROVISOIRE 70
Loi du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
CHAPITRE I -DISPOSITIONS GÉNÉRALES
CHAPITRE II - AGRÉATION
CHAPITRE III - TRANSFERT D'AGRÉATION
CHAPITRE IV - COMMISSION D'AGRÉATION
CHAPITRE V - RÉVISION DE L'AGRÉATION
CHAPITRE VI - DÉCLASSEMENT, SUSPENSION ET RETRAIT D L'AGRÉATION72
CHAPITRE VII - DÉROGATIONS
CHAPITRE VIII - DISPOSITIONS PÉNALES 72
CHAPITRE IX - DISPOSITIONS FINALES

Arrêté royal du 26 septembre 1991 fixant certaines mesures d'application de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux729
CHAPITRE IER - DÉFINITION ET SEUIL D'APPLICATION 729
CHAPITRE II - CLASSEMENT SELON LE MONTANT DE LA SOUMISSION. 729
CHAPITRE III - CLASSEMENT SUIVANT LES CATÉGORIES ET SOUS- CATÉGORIES DE TRAVAUX730
CHAPITRE IV - LA PROCÉDURE
CHAPITRE V - AGRÉATION
CHAPITRE VI - TRANSFERT D'UNE AGRÉATION
CHAPITRE VII - SANCTIONS
CHAPITRE VIII - DÉROGATIONS
CHAPITRE IX - DISPOSITIONS TRANSITOIRES
CHAPITRE X - DISPOSITIONS FINALES
Arrêté ministériel du 27 septembre 1991 définissant le classement des travaux selon leur nature en catégories et sous-catégories relativement à l'agréation des entrepreneurs
Arrêté ministériel du 27 septembre 1991 relatif aux documents à produire lors de demandes d'agréation, d'agréation provisoire, de transfert d'agréation ou de
l'appréciation des preuves requises en application de l'article 3, alinéa 1er, de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux754
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux754 Dispositions en matière de compétences, de conflits d'intérêts et de tutelle758
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux
du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux

COMPÉTENCES	79
CONFLITS D'INTÉRÊTS78	31
LOI DU 15 MAI 2007 RELATIVE À LA SÉCURITÉ CIVILE 78	31
TUTELLE	31
5. Intercommunales	83
COMPÉTENCES	33
CONFLITS D'INTÉRÊTS	35
TUTELLE	38
6. SLSP	90
COMPÉTENCES	90
CONFLITS D'INTÉRÊTS79	93
TUTELLE	95
7. RCA79	97
COMPÉTENCES	97
CONFLITS D'INTÉRÊTS79	98
TUTELLE	98
8. ASBL	99
COMPÉTENCES	99
CONFLITS D'INTÉRÊTS	00
TUTELLE80)1
Tableaux récapitulatifs80	03
TABLEAU 1 — RÉPARTITION DES COMPÉTENCES LIÉES AUX MARCHI PUBLICS (À L'EXCEPTION DES POUVOIRS LOCAUX GERMANOPHONE 80	S)
TABLEAU 2 — TUTELLE (À L'EXCEPTION DES POUVOIRS LOCAL GERMANOPHONES)81	
TABLEAU 3 — PROCÉDURES DE PASSATION (SECTEURS CLASSIQUE (POUVOIRS ADJUDICATEURS NON FÉDÉRAUX)81	
TABLEAU 4 – MOTIFS D'EXCLUSION	16
TABLEAU 5 - SÉLECTION QUALITATIVE (LMP, ART. 71 ET ARP, ART. 6 À 74)81	
TABLEAU 6 – AGRÉATION – CATÉGORIES – SOUS-CATÉGORIES 81	19
TABLEAU 7 – AGRÉATION – CLASSES	22
TABLEAU 8 – MESURES DE PUBLICITÉ BELGE ET EUROPÉENNE 82	23
TABLEAU 9 – DÉLAIS MINIMAUX DE RÉCEPTION (HORS RÉDUCTION(S	